

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'AUDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THEZAN DES CORBIERES**

Séance du jeudi 22 octobre 2015

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants: 13

Votes exprimés :13

Procurations : 3

Votes Pour : 13

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

16 octobre 2015

*L'an deux mille quinze et le vingt deux octobre 20 h 30 l'assemblée
régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Patrick DAPOT (Maire),*

Présents : Patrick DAPOT, Aude GILABERT, René AUQUE, Remi
VALLIER, Jean-Yves DANIEL, Leone FALCOU, Jacqueline
THEILLARD, Daniel BOUJOL, Olivier PIZZIGHINI, David LATIAM
Représentés: Francoise PERAULT par Leone FALCOU Nadia NUFFER
par Aude GILABERT Christelle ABARCA par Jacqueline THEILLARD

Excusés:

Absents: Patrice MARTY

Secrétaire de séance : Jean-Yves DANIEL.

DE 2015 103

Objet :

Avenant au règlement de l'eau adopté par délibération N° 2015-058 le 22 mai 2015

Cas du non fonctionnement du compteur au moment du relevé.

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération visée en objet validant le règlement de
l'eau et**

indique qu'il convient d'apporter une modification concernant la facturation.

**En effet, il s'avère que certains compteurs d'eau ne fonctionnent pas au moment du relevé, afin
d'établir une consommation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au calcul de la
moyenne de la consommation des trois dernières années et de l'appliquer pour établir la facture de
l'année concernée.**

**Le Conseil Municipal étudie la proposition de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, décide
de l'adopter à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
P. DAPOT



RF Sous-préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2015 011-211103808-20151022-DE_2015_103-DE